

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

11 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019, à 18 h 33**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet , maire de la Ville de Témiscaming

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M. Chaibou Achirou , directeur à la gestion du territoire
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M^{me} Jessica Morin-Côté , greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière
M^{me} Monia Jacques , directrice à l'aménagement et au développement du territoire

N. B. : Le comité administratif de la MRC s'est réuni en réunion privée de 17 h à 18 h 33.

12-19-414A

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 33 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

12-19-415A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2019 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

1re partie

Aucune question de l'assistance.

12-19-416A GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – FLI 2019-14 / FLS 2019-01

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt de 36 000 \$ au dossier FLI 2019-14 et un prêt de 24 000 \$ pour le dossier FLS 2019-01 remboursable sur un terme de 7 ans, avec établissement d'une convention pour actionnaires et une caution des autres actionnaires.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

12-19-417A GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – FLI 2019-15 / FLI 2019-16

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt jeunesse de 20 000 \$ au dossier FLI 2019-15 et un prêt jeunesse de 20 000 \$ pour le dossier FLI 2019-16 remboursable sur un terme de 6 ans, avec établissement d'une convention pour associés.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

12-19-418A **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – FLI 2019-10 / FLI 2019-11**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE RÉVISER** le prêt FLI 2019-10 pour un montant de 75 000 \$ et le prêt jeunesse FLI 2019-11 à 25 000 \$ remboursable sur un terme de 6 ans avec une garantie hypothécaire en pari passu.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – TAUX D'INTÉRÊTS RÉDUITS**

Ce point est reporté pour décision au point « Modification de la Politique d'investissement commune - FLI et FLS ».

Information **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 25 novembre 2019, la disponibilité du FLI est de 1 203 757,69 \$ et celle du FLS de 270 918,11 \$.

Information **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – FLI 2016-11.**

Les membres du Comité administratif ont pris acte de la recommandation du Comité Finance concernant le prêt FLI 2016-11.

12-19-419A **MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE - FLI ET FLS.**

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2017 le conseil de la MRC de Témiscamingue, par la résolution n° 09-17-262, a adopté la Politique d'investissement commune pour le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Finance recommande une révision des taux pour les entreprises d'économie sociale;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement à l'article 3.8 comme suit:
 - Sauf pour les cas d'exception définis ci-après, chaque demande de financement sera étudiée à sa juste valeur et le taux d'intérêt sera déterminé en fonction du taux préférentiel de la Banque du Canada et du risque global du projet :
 - Minimum : Taux de base (taux préférentiel + 2%) (taux plancher 6 %);
 - Maximum : Taux de base + prime de risque (0,5 % à 5 %) (taux plancher 6 %).
 - La prime de risque est évaluée en fonction des critères suivants :
 - Rentabilité, capacité de remboursement, taux d'endettement, équipes dirigeantes ainsi que la valeur des garanties et des cautionnements.
 - Cette politique de majoration de taux pourra être révisée ou modifiée par le conseil de la MRC de Témiscamingue, selon le contexte économique. Le taux d'intérêt est sujet à un renouvellement annuel, tel que prévu à l'article 4.2.
 - Intérêts sur les intérêts :
 - Les intérêts non remboursés à l'échéance porteront intérêt au même taux que le prêt.
 - Intérêts sur les prêts relève
 - Le prêt relève ne porte aucun intérêt et est assorti d'un moratoire d'un an sur le capital.
 - Cas d'exception
 - Un taux d'intérêt inférieur, mais jamais inférieur au taux préférentiel de la Banque du Canada, peut être accordé :
 - à une entreprise d'économie sociale telle que définie à l'annexe 1;
 - à une entreprise qui propose un montage financier incluant la possibilité de conclure des prêts pari passu avec un partenaire financiers offrant un taux d'intérêt plus avantageux;
 - à une entreprise qui propose un montage financier où tous les partenaires s'accordent à offrir des prêts à un taux d'intérêt permettant à l'entreprise de générer un fonds de roulement nécessaire pour son acquisition, son démarrage ou son expansion.

12-19-420A

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION
POUR LE CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ.**

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 463 a débuté son emploi au sein de la MRC de Témiscamingue le 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'est pas en mesure de fournir sa prestation de travail depuis le 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'a pas effectué les suivis requis par sa situation ou a effectué des suivis incomplets ou inconstants depuis son arrêt de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'a pas spécifié de date prévue de retour au travail ainsi que les conditions et modalités s'y rattachant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le congédiement de l'employé # 463, en date d'effet au 12 décembre 2019, en l'avisant par lettre de cette décision.
- **D'AUTORISER** le recrutement pour pourvoir le poste laissé vacant.

12-19-421A

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION
POUR ENTÉRINER LE CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ # 458.**

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 458 n'a pas respecté une des clauses des Règles et règlements des opérateurs et du personnel de l'Écocentre de la Politique de travail de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été rencontré le 12 novembre 2019 et a été remercié le jour même;

CONSIDÉRANT QU'UN courriel a été transmis aux membres du Comité administratif pour les informer de la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** le congédiement de l'employé # 458 en date du 12 novembre 2019.

12-19-422A

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION
POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE.**

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 472, qui occupait le poste de technicien en géomatique, a déposé sa démission le 29 octobre 2019 pour un départ effectif au 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 472 est parti en congé de paternité le 5 novembre dernier et qu'il sera de retour à la mi-janvier, pour une période de deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour afficher le poste a été donnée lors de la séance du Comité administratif du 6 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a été fait, que la MRCT a reçu deux candidatures et que les deux candidats ont été rencontrés en entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Kristel Bégin à titre de technicienne en géomatique :
 - Selon la politique salariale, classe 3, échelon 6;
 - Indexation du salaire en fonction de la grille 2020 à la fin de la probation;
 - Entrée en fonction : le 25 novembre 2019.

Madame Bégin est assujettie à la Politique de travail et règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste permanent à temps plein;

Lieu de travail : bureau de Ville-Marie.

12-19-423A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT – MADA ET PFM.

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 462 a donné sa démission le 11 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste a été fait en octobre et que quatre candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées avec 1 des 4 candidats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame Marie-Pierre Gendron, à titre d'agente de développement MADA et PFM:
 - Selon la politique salariale, classe 4, échelon 9.
 - Entrée en fonction : le 7 janvier 2020.

Madame Gendron est assujettie à la Politique de travail et règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers.

12-19-424A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 373 a quitté son poste en mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage de poste a eu lieu de mai à décembre, mais qu'aucun des processus d'embauche n'a été concluant;

CONSIDÉRANT QUE lors du 4e affichage, trois candidatures ont été reçues et que l'un des candidats a été rencontré en entrevue le 3 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Simon Gschwind, à titre de chargé de projet en sécurité incendie.
 - Selon la politique salariale, classe 4, échelon 2.
 - Entrée en fonction : le 12 décembre 2019

Monsieur Gschwind est assujetti à la Politique de travail et règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste permanent à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers

12-19-425A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR L'AFFICHAGE DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA COUR ET REMPLAÇANT(E) À LA BALANCE À L'ÉCOCENTRE DE FABRE.

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable de la cour est libre depuis le 12 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage de poste pour pourvoir le poste de responsable de la cour et remplaçant(e) à la balance pour l'Écocentre de Fabre, à raison de 35 heures par semaine (5 jours/semaine) du début mai à la fin octobre et à raison de 7 heures par semaine (1 journée/semaine) du début novembre à la fin avril.

12-19-426A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - BANQUE D'HEURES ACCUMULÉES - DEMANDE POUR CONVERTIR UN SOLDE EN VACANCES.

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la directrice à l'aménagement et au développement du territoire au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE Madame Rivest a secondé la directrice générale pour pallier à cette absence;

CONSIDÉRANT une accumulation d'heures supplémentaires de Mme Rivest, en lien direct avec cette situation circonstancielle:

CONSIDÉRANT QUE le solde actuel d'heures accumulées de Madame Rivest est de 99.25 heures et que celle-ci prévoit utiliser 35 heures d'ici la fin d'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** exceptionnellement, la conversion de 35 heures d'heures accumulées en solde vacances pour 2020.

12-19-427A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - DEMANDE DE REPORT DU SOLDE DE VACANCES POUR L'ANNÉE 2020.

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règles établies, les heures de vacances doivent être écoulées pour l'ensemble du personnel en date du 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE Madame Monia Jacques a été absente de façon prolongée en 2019 et que ces heures de vacances n'ont pu être prises en entier. Son solde de vacances se chiffrent à 88h en date du 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Daniel Barrette

et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le report du solde de vacances de M^{me} Monia Jacques pour l'année 2020.

12-19-428A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT ANNUEL 2019 CONCERNANT LES CONGÉS DE MALADIE ET LES VACANCES DU PERSONNEL DE LA MRCT.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** comme suit au rachat des congés de maladie du personnel de la MRCT pour l'année 2019:

Congés de maladie	Heures allouées	Absences	Solde	Rachat 0.50	Montant brut
Alain Côté	80.0	40.0	40.0	20.00	528.66 \$
Alex Sabourin	27.0	27.0	0.0	0.00	0.00 \$
André Labelle	80.0	32.0	48.0	24.00	709.64 \$
Audrey Charbonneau	21.8	21.8	0.0	0.00	0.00 \$
Caroline Gauthier	70.0	7.0	63.0	31.50	860.23 \$
Catherine Drolet Marchand	70.0	34.5	35.5	17.75	499.56 \$
Catherine Poulin	58.8	58.8	0.0	0.00	0.00 \$
Cécilia N'Dri	61.5	25.5	36.0	18.00	454.53 \$
Chaibou Achirou Nassirou	70.0	63.0	7.0	3.50	110.37 \$
Christelle Rivest	70.0	0.0	70.0	35.00	1 132.40 \$
Claude Lemieux	80.0	60.0	20.0	10.00	207.67 \$
Damien Renouis	53.5	48.0	5.5	2.75	62.12 \$
Daniel Dufault	70.0	0.00	70.0	35.00	1 210.81 \$
Daniel Manseau	80.0	24.0	56.0	28.00	654.37 \$
Daniel St-Amour	34.8	0.0	34.8	17.40	359.48 \$
France Coulombe	9.5	9.5	0.0	0.00	0.00 \$
Guy Robert	67.0	67.0	0.0	0.00	0.00 \$
Hannatou Tankary	16.00	16.00	0.00	0.00	0.00 \$
Jessica Morin-Côté	70.0	66.5	3.5	1.75	56.62 \$
Jocelyne Lachance	35.0	35.0	0.0	0.00	0.00 \$
Julien Van Simaey	40.0	9.0	31.0	15.50	362.92 \$
Katy Pellerin	70.0	7.0	63.0	31.50	1 130.04 \$
Kristel Bégin	7.0	7.0	0.0	0.00	0.00 \$
Laurent Hallé	20.0	20.0	0.0	0.00	0.00 \$
Lyne Gironne	80.0	0.0	80.0	40.00	1 623.77 \$

Maxime Prud'homme	80.0	30.0	50.0	25.00	519.17 \$
Monia Jacques	21.0	5.9	15.1	7.55	250.38 \$
Nadia Gauthier	75.0	58.50	16.5	8.25	243.69 \$
Richard Gervais	80.0	80.0	0.0	0.00	0.00 \$
Richard Pétrin	80.0	48.0	32.0	16.00	504.64 \$
Samantha Boucher	44.0	28.0	16.0	8.00	172.56 \$
Shany Gilbert	80.0	53.5	26.5	13.25	268.43 \$
Susie Trudel	35.0	35.0	0.0	0.00	0.00 \$
Sylvain Caron	80.0	0.0	80.0	40.00	1 057.29 \$
Véronic Beaulé	64.0	64.0	0.0	0.00	0.00 \$
TOTAL	1 980.9	1 081.5	899.4	449.7	

Note : Les allocations (rachat) sont établies dans chacun des cas au taux du salaire régulier de l'année 2019.

Conformément aux règles établies, les congés de maladie sont ainsi régularisés pour l'ensemble du personnel en date du 31 décembre 2019.

Vacances	Heures allouées	Absences	
Alain Côté	160.00	160.00	0.00
André Beauchamps	42.00	42.00	0.00
André Labelle	80.00	80.00	0.00
Audrey Charbonneau	70.00	70.00	0.00
Caroline Gauthier	105.00	105.00	0.00
Catherine Drolet Marchand	70.00	70.00	0.00
Catherine Poulin	0.00	0.00	0.00
Cécilia N'Dri	0.00	0.00	0.00
Chaibou Achirou Nassirou	70.00	70.00	0.00
Christelle Rivest	140.00	140.00	0.00
Claude Lemieux	120.00	120.00	0.00
Daniel Dufault	175.00	175.00	0.00
Daniel Manseau	120.00	120.00	0.00
France Coulombe	0.00	0.00	0.00
Guy Robert	0.00	0.00	0.00
Hannatou Tankary	0.00	0.00	0.00
Jessica Morin-Côté	42.00	42.00	0.00
Jocelyne Lachance	0.00	0.00	0.00
Julien Van Simaey	0.00	0.00	0.00
Katy Pellerin	140.00	140.00	0.00
Laurent Hallé	0.00	0.00	0.00
Lyne Gironne	200.00	200.00	0.00
Maxime Prud'Homme	120.00	120.00	0.00
Monia Jacques	161.00	72.65	88.35
Nadia Gauthier	150.00	150.00	0.00

Richard Gervais	80.00	80.00	0.00
Richard Pétrin	160.00	160.00	0.00
Samantha Boucher	0.00	0.00	0.00
Shany Gilbert	40.00	40.00	0.00
Susie Trudel	0.00	0.00	0.00
Sylvain Caron	160.00	160.00	0.00
Véronic Beaulé	96.00	96.00	0.00
	2 501.00	2 412.65	88.35

Les soldes sont remis à zéro en début d'année, tel que le prévoit la Politique de travail et règles de fonctionnement en vigueur à la MRC.

12-19-429A GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - DISTRIBUTION AUX EMPLOYÉS DU BONUS D'ASSURANCE-EMPLOI POUR L'ANNÉE 2019.

Le programme de réduction du taux de cotisation permet aux employeurs, qui offrent à leurs employé(e)s un régime d'assurance-salaire admissible, de verser leurs cotisations d'assurance-emploi à un taux réduit.

La réduction du taux de cotisation accordée à l'employeur représente le total des économies réalisées, dans le cadre du programme pour l'employeur et les employés. La part qui revient à l'employé correspond à 5/12 de la réduction.

Employé	Assurance- emploi employé	Assurance- emploi employeur (1.116)	Bonus (1.4- 1.116=0.284)	5/12
Alain Côté	663.75 \$	740.74 \$	188.50 \$	78.54 \$
Alex Sabourin	168.99 \$	188.59 \$	47.99 \$	20.00 \$
André Labelle	663.75 \$	740.75 \$	188.51 \$	78.54 \$
Audrey Charbonneau	120.54 \$	134.52 \$	34.23 \$	14.26 \$
Caroline Gauthier	619.73 \$	691.62 \$	176.00 \$	73.33 \$
Catherine Drolet Marchand	633.57 \$	707.06 \$	179.93 \$	74.97 \$
Chaibou Achirou Nassirou	472.20 \$	526.98 \$	134.11 \$	55.88 \$
Christelle Rivest	663.75 \$	740.75 \$	188.51 \$	78.54 \$
Claude Lemieux	542.34 \$	605.25 \$	154.02 \$	64.18 \$
Daniel Dufault	663.75 \$	740.75 \$	188.51 \$	78.54 \$
Daniel Manseau	614.92 \$	686.25 \$	174.64 \$	72.77 \$
Jessica Morin- Côté	663.75 \$	740.75 \$	188.51 \$	78.54 \$
Katy Pellerin	663.75 \$	740.75 \$	188.51 \$	78.54 \$
Lyne Gironne	663.75 \$	740.75 \$	188.51 \$	78.54 \$
Marie-Lee Therrien	47.04 \$	52.50 \$	13.36 \$	5.57 \$

Maxime Prud'homme	350.55 \$	391.22 \$	99.56 \$	41.48 \$
Monia Jacques	206.85 \$	230.85 \$	58.75 \$	24.48 \$
Nadia Gauthier	663.75 \$	740.75 \$	188.51 \$	78.54 \$
Richard Pétrin	663.75 \$	740.75 \$	188.51 \$	78.54 \$
Shany Gilbert	509.53 \$	568.63 \$	144.71 \$	60.29 \$
Sylvain Caron	663.75 \$	740.75 \$	188.51 \$	78.54 \$
Véronic Beaulé	558.97 \$	623.81 \$	158.75 \$	66.14 \$
TOTAL	11 482.73 \$	12 814.73 \$	3 261.10 \$	1 358.79 \$

Employé qui a quitté en 2019	Assurance-emploi employé	Assurance-emploi employeur	Bonus	5/12
Adoussalam Diallo	86.78 \$	96.85 \$	24.65 \$	10.27 \$
André Beauchamp	285.61 \$	318.74 \$	81.11 \$	33.80 \$
Arouna Berthé	68.44 \$	76.38 \$	19.44 \$	8.10 \$
Syndia Bélanger	481.49 \$	537.34 \$	136.74 \$	56.98 \$
François Gingras	190.48 \$	212.58 \$	54.10 \$	22.54 \$
Mylène Roberge	470.29 \$	524.84 \$	133.56 \$	55.65 \$
Tanya Viger	251.19 \$	280.33 \$	71.34 \$	29.72 \$
TOTAL	1 834.28 \$	2 047.06 \$	520.94 \$	217.06 \$
Grand total	13 317.01 \$	14 861.78 \$	3 782.03 \$	1 575.85 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement du bonus d'assurance-emploi aux employés pour l'année 2019.

Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières, en date du 31 décembre 2019.

12-19-430A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – DEMANDE DU COMITÉ SOCIAL.

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux faits pour la création d'une politique de reconnaissance, il a été mentionné que certains éléments relevaient d'un comité social plus que de la politique de reconnaissance à proprement dite;

CONSIDÉRANT QUE des employés ont manifesté leur intérêt à la création d'un comité social et que celui-ci a pris forme le 3 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité social demande une contribution de l'employeur pour créer le fonds du comité social afin de permettre le financement des activités du comité et que les employés cotiseront également via un prélèvement sur leur paye;

CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2019, le solde du poste budgétaire « Bien-être des employés », le solde estimé sera d'environ 575 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un montant équivalent au résiduel, au 31 décembre 2019, du poste budgétaire « Bien-être des employés » comme mise de fonds initiale pour la création du fonds social et l'organisation d'activités sociales.

Information RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE.

Ce dossier est reporté à la prochaine séance du conseil.

12-19-431A CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE À SON RÈGLEMENT DE PIIA (RÈGLEMENT NO. 167-10-2019, ADOPTÉ LE 12 NOVEMBRE 2019) (SECOND PROJET).

ATTENDU QU'EN vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le Comité administratif de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de PIIA no. 10-08-95 présentement en vigueur pour se conformer à la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du 25 septembre 2019 qui a autorisé la municipalité à morceler quatre terrains d'au moins dix hectares chacun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 167-10-2019, adopté le 12 novembre 2019 – PIIA) (second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 167-10-2019 apparaît conforme aux

dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 12 novembre 2019 (second projet)
Date de réception à la MRCT : 20 novembre 2019

12-19-432A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE VILLE-MARIE À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 555, ADOPTÉ LE 2 DÉCEMBRE 2019 – SECOND PROJET).

ATTENDU QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le comité administratif de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage no. 458 présentement en vigueur pour corriger le zonage du dépôt pétrolier de PEtro-Canada (rue Saint-André) et pour créer une nouvelle zone de maisons mobiles sur la rue Bruyère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
Appuyé par M. Simon Gélinas
Et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la Ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 555, adopté le 2 décembre 2019 – zonage – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 555 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 2 décembre 2019 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 3 décembre 2019

12-19-433A

SÉCURITÉ INCENDIE - ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES INSPECTIONS ET DES PLANS D'INTERVENTION POUR LES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT le départ du coordonnateur en sécurité incendie, en mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est allée en appel de candidatures à plusieurs reprises pour pourvoir le poste et qu'elle n'a trouvé aucun candidat ayant les compétences requises pour

réaliser les inspections et l'élaboration des plans d'intervention des risques élevés et très élevés;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens, la MRC de Témiscamingue n'est pas en mesure de rencontrer, à court et moyen terme, les actions 23 et 38 du Schéma révisé de couverture en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT cet état de situation et la nécessité de trouver une solution ayant l'expertise pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une offre de services de l'entreprise Fire Solution pour la réalisation des inspections et des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue rejette l'offre de services Fire Solution.
- **D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres sur invitation, basé sur un montant forfaitaire, en y intégrant des précisions sur les besoins de la MRC et selon le plan d'action inscrit au Schéma révisé de couverture en sécurité incendie.

12-19-434A

SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES – FORMATION « MATIÈRES DANGEREUSES NIVEAU OPÉRATION (MDO) ».

CONSIDÉRANT QU'aucun formateur de matière dangereuse opération (MDO) n'est disponible au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est obligatoire pour que les pompiers finissent leur formation de pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut recevoir la subvention pour la formation que lorsque le pompier aura terminé et réussi la formation de MDO;

CONSIDÉRANT QUE la facture de la Ville de Rouyn-Noranda pour les services sera répartie entre les services incendies participants;

CONSIDÉRANT QUE la date sélectionnée convient pour les sept participants et le formateur;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la Ville de Rouyn-Noranda, le 26 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat pour la formation du 22 et 23 février 2020, ainsi que les 18 et 19 avril 2020 à la ville de Rouyn-Noranda pour le service d'un instructeur pour la formation de matière dangereuse opération (MDO) au montant de 3 171.42 \$ avant taxes;
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

12-19-435A

TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE – ANNÉE 2019.

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
Administration générale		
Ø Remboursement du fonds génération à la SDT	16 880 \$	
Ø Déplacement du personnel	28 \$	
Ø Téléphone	3 129 \$	
Ø Annonce et avis	2 167 \$	
Ø Comptabilité et vérification	1 346 \$	
Ø Assurances	68 \$	
Ø Reconnaissance du personnel	255 \$	
Ø Mauvaises créances (divers)	2 184 \$	
Ø Fournitures de bureau	100 \$	
δ Fonds AVENIR D'ENFANTS et QEF		16 880 \$
δ Honoraires consultant (adm)		839 \$
δ Formation & perfectionement		5 127 \$
δ Promo- semaine des municipalités		1 000 \$
δ Abonnements et associations		2 310 \$
Sous-total	26 157 \$	26 157 \$

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
Edifice		
Ø Dénéigement	1 017 \$	
Ø Assurances	268 \$	
Ø Location Locaux Kipawa	413 \$	
Ø Ameublements/équipements	2 084 \$	
δ Autres dépenses - Edifice		3 783 \$
Sous-total	3 783 \$	3 783 \$

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
Sécurité incendie		
Ø Assurances	708 \$	
Ø Entretien de la stèle-radar	130 \$	
Ø Santé et sécurité au travail	71 \$	
δ Services Juridiques		909 \$
Sous-total	909 \$	909 \$

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
Parc informatique		
Ø Large bande Frais annuels Télébec	3 812 \$	
Ø Achats équipements/support logiciels	46 789 \$	
δ Réserve du services		50 602 \$
Sous-total	50 602 \$	50 602 \$

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
Gestion des cours d'eau		
Ø Services juridiques	355 \$	
δ Formation légale et Technique		355 \$
Sous-total	355 \$	355 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté

et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** le transfert de poste budgétaire 2019, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

12-19-436A **OFFRE DE SERVICE POUR DE LA PUBLICITÉ RADIO PAR CKVM.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a divers besoins en publicité radio tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux de prévoir dès maintenant les besoins en publicité afin d'avoir un prix avantageux;

CONSIDÉRANT QUE CKVM a fait une offre de service équivalent à 6 530.00\$ plus taxes pour les services énumérés dans son offre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la dépense de 6 530.00\$ plus taxes afin de couvrir les besoins de la MRC de Témiscamingue en publicité radio, répartie au poste budgétaire « Annonces et avis » au budget 2020.

12-19-437A **OFFRE DE SERVICES POUR DE LA PUBLICITÉ - TV-TÉMIS.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a divers besoins en publicité auprès de TV-Témis tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux de prévoir dès maintenant les besoins en publicité afin d'avoir un prix avantageux;

CONSIDÉRANT QUE TV-Témis a fait une offre de service équivalent à 1 500\$ plus taxes pour les services énumérés dans son offre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un budget maximal de 1500 \$ plus taxes afin de couvrir les besoins de la MRC de Témiscamingue en publicité à TV-Témis, réparti au poste budgétaire « Annonces et avis » au budget 2020.

12-19-438A **SOLUTION VIDÉO CONFÉRENCE CLEAR ONE - AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES.**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 17 octobre 2018, les élus ont mandaté, par résolution no 10-18-370, la

direction générale de cibler la meilleure solution technologique pour répondre aux critères établis par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE des recherches par le consultant informatique de la MRC ont été faites afin de trouver un fournisseur pour ce genre de service et selon sa recommandation, la compagnie Groupe DL a été retenue pour demander une offre de services;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Groupe DL pour l'acquisition et l'installation du matériel nécessaire à l'enregistrement audio et vidéo a été acceptée en mai dernier, sous la résolution 05-19-224A;

CONSIDÉRANT QUE la solution initiale permet de faire l'enregistrement audio et vidéo de chacune des salles, mais séparément et ne permet pas d'avoir un seul fichier audio de l'enregistrement d'une séance du conseil pour diffusion sur le site web de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire est nécessaire afin d'être en mesure de regrouper les deux salles (salle 222 et salle 223) lors des enregistrements nécessitant les deux salles, tel un conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** la compagnie Groupe DL pour l'acquisition et l'installation du matériel complémentaire à l'enregistrement audio et vidéo dans les salles 222 et 223 sous forme regroupée, pour un montant de 2 211 \$ avant taxes. Cette dépense a été prévue au budget 2020, au poste budgétaire 1-02-110-00-414-02.

12-19-439A

FORMATION FQM - AUTORISATION POUR OFFRIR LE COURS PRÉPARATION ET PARTICIPATION DES ÉLUS AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL.

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que les élus municipaux soient bien outillés pour la préparation et la participation aux assemblées du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités est en mesure d'offrir une formation alternant cours théorique, capsules vidéos et ateliers pratiques afin de permettre aux élus d'intervenir efficacement lors des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût lié à cette formation est de 2 500 \$ plus taxes pour une journée de formation, ainsi que 500\$ pour les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE les frais seront répartis entre le nombre de participants pour un montant d'environ 230\$ par participant;

CONSIDÉRANT QUE cette formation aura lieu le 1er février 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la dépense de 2 500\$ plus taxes pour une journée de formation sur la préparation et la participation des élus aux assemblées du Conseil, ainsi que 500\$ pour les frais de déplacement.
- **D'AUTORISER** la directrice générale, M^{me} Lyne Gironne, à signer tout document à cet effet.
- **DE FINANCER** cette dépense au poste budgétaire « Formation et Perfectionnement » au service Administration, dépense qui sera remboursée par les frais facturés auprès des municipalités locales participantes.

12-19-440A

**CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE
- RENOUELEMENT DE LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES
NON ORGANISÉS À LA CORPORATION DU TRANSPORT
ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE, ANNÉE 2020.**

CONSIDÉRANT le règlement n° 034-01-1988 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, entre la MRC de Témiscamingue (TNO) et la Corporation du transport adapté du Témiscamingue inc. (CTAT) »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER**, à même le Fonds des territoires non organisés, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue inc.(CTAT), au montant total de 5 062 \$ pour l'année 2020. Ce montant inclut la part du Comité municipal de Laniel, au montant de 2 167 \$, pour lequel leur autorisation est requise (Les Lacs-du-Témiscamingue : 2 895 \$).

La MRC de Témiscamingue, en vertu des articles 7 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (Territoire non organisé), verse sa quote-part, au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente au total 20 % du budget global de la CTAT pour l'année 2020. Cette subvention est conditionnelle à ce que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

12-19-441A

**CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE
- DÉSIGNATION D'UN PORTE-PAROLE DES MUNICIPALITÉS
PARTICIPANTES AU SERVICE DU TRANSPORT ADAPTÉ DU
TÉMISCAMINGUE, POUR L'ANNÉE 2020.**

CONSIDÉRANT le service de transport adapté du Témiscamingue, débuté en 1987;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est porte-parole des municipalités participantes à ce service depuis 1987;

CONSIDÉRANT l'importance d'un service de transport adapté au Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue accepte d'agir à titre de porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2020.

12-19-442A

**RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2020 DE LA DEMANDE DU
COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL, CONCERNANT UNE AVANCE
DE FONDS (PETITE CAISSE), CONSENTIE CHAQUE ANNÉE
DEPUIS LE 11 JANVIER 1995, À MÊME LEUR BUDGET « TNO
LANIEL ».**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** pour l'année 2020 une avance de fonds (petite caisse) de 20 000 \$, consentie annuellement au Comité municipal de Laniel, depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

12-19-443A

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES -
AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :
 - Demandeur : Municipalité de Moffet
Projet : Marché public permanent
Montant autorisé : 20 000 \$
Montant à payer : 20 000 \$ (facture reçue pour un montant de 52 231.95 \$)
 - Demandeur : L'Actia
Projet : Vie active 2019

Montant autorisé : 11 730 \$
Montant à payer : 2 620.31 \$ (factures reçues pour un
montant de 5 240.63\$)

- Demandeur : Ville de Ville-Marie
Projet : Festivoile
Montant autorisé : 3 800 \$
Montant à payer : 3 800 \$ (facture reçue pour un montant
de 8 069.47 \$)

**12-19-444A AUTORISATION POUR VERSEMENT À LA VILLE DE VILLE-MARIE
- DOSSIER PISCINE.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 12 448.00 \$ à la ville de Ville-Marie pour le projet piscine, à même le surplus 2014 du projet de natation.

12-19-445A PROJET BORNES DE RECHARGE.

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue appuie le projet d'installation de bornes de recharge électrique présenté par l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT);

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue accepte de contribuer jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 2 725\$, à l'installation d'une borne de niveau 2 (240V) installée aux bureaux administratifs de la MRC de Témiscamingue, à Ville-Marie;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue accepte de prendre à charge les frais d'exploitation annuels de la borne de niveau 2 (240V) installée sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue autorise la présentation d'une demande de financement par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) au Conseil régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), mandataire de l'entente sectorielle du projet.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue désigne M^{me} Lyne Gironne, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Information **FONDATEIONS DE L'IMMEUBLE DE LA MRCT – SUIVI À LA SUITE DU RELEVÉ D'ARPENTAGE.**

La MRC de Témiscamingue a fait faire des travaux correctifs sur les fondations de l'immeuble en mai 2016. La firme Stavibel, qui avait la charge de la surveillance des travaux, a recommandé que de nouveaux relevés soient effectués sur les fondations extérieures, après les travaux. Ces relevés permettent de s'assurer que les travaux effectués avaient empêché les fondations de bouger et que la détérioration des fondations s'est arrêtée. En octobre dernier, le comité administratif a donné l'autorisation d'effectuer un relevé de nouvelles élévations pour le niveau de la fondation extérieure, sous la résolution 10-19-342A. Le rapport, fourni par Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, mentionne que les travaux correctifs ont empêché la fondation de continuer à bouger, et que la détérioration a donc cessé.

Information **SERVICE D'ÉVALUATION – DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Information **SERVICE D'ÉVALUATION - DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION 2020.**

Le comité administratif prend acte des informations transmises sur les dépôts de rôle d'évaluation pour 2020-2021-2022.

Information **SERVICE D'ÉVALUATION - ÉTAT DE SITUATION SUR LES CONTESTATIONS D'ÉVALUATION – ANNÉE 2019.**

Le comité administratif prend acte du rapport sur les contestations d'évaluation foncière pour l'année 2019.

12-19-446A **DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **147 475,62 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **732 464,64 \$**, et ce, pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2019.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 11 décembre 2019.



Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

Information

AFFAIRES MUNICIPALES - VISITE DE LA MINISTRE LAFOREST (17 DÉCEMBRE).

M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs seront à Val-d'Or le 17 décembre prochain. Lors de cette journée, les préfets et les directeurs généraux des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue sont invités à un dîner avec ceux-ci.

Par la suite, une rencontre avec deux ou trois autres élus de chacun des territoires aura lieu. Les discussions seront libres.

Une rencontre de trente minutes, en huis clos, sur le projet de minicentrale hydroélectrique Onimiki est également prévue entre les représentants de la MRC de Témiscamingue, la ministre Laforest et le ministre Dufour.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES - FORUM HABITATION QUÉBEC.

M^{me} Bolduc a été invitée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Laforest a siégé au Forum des acteurs privés aux Forums Habitation Québec. Cette invitation a été acceptée par M^{me} Bolduc.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Des questions sur le pont de la Montée Gauthier sont posées par les membres du Comité administratif.

12-19-447A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 18 décembre 2019
- Comité administratif : 15 janvier 2020

Il est 19 h 50.

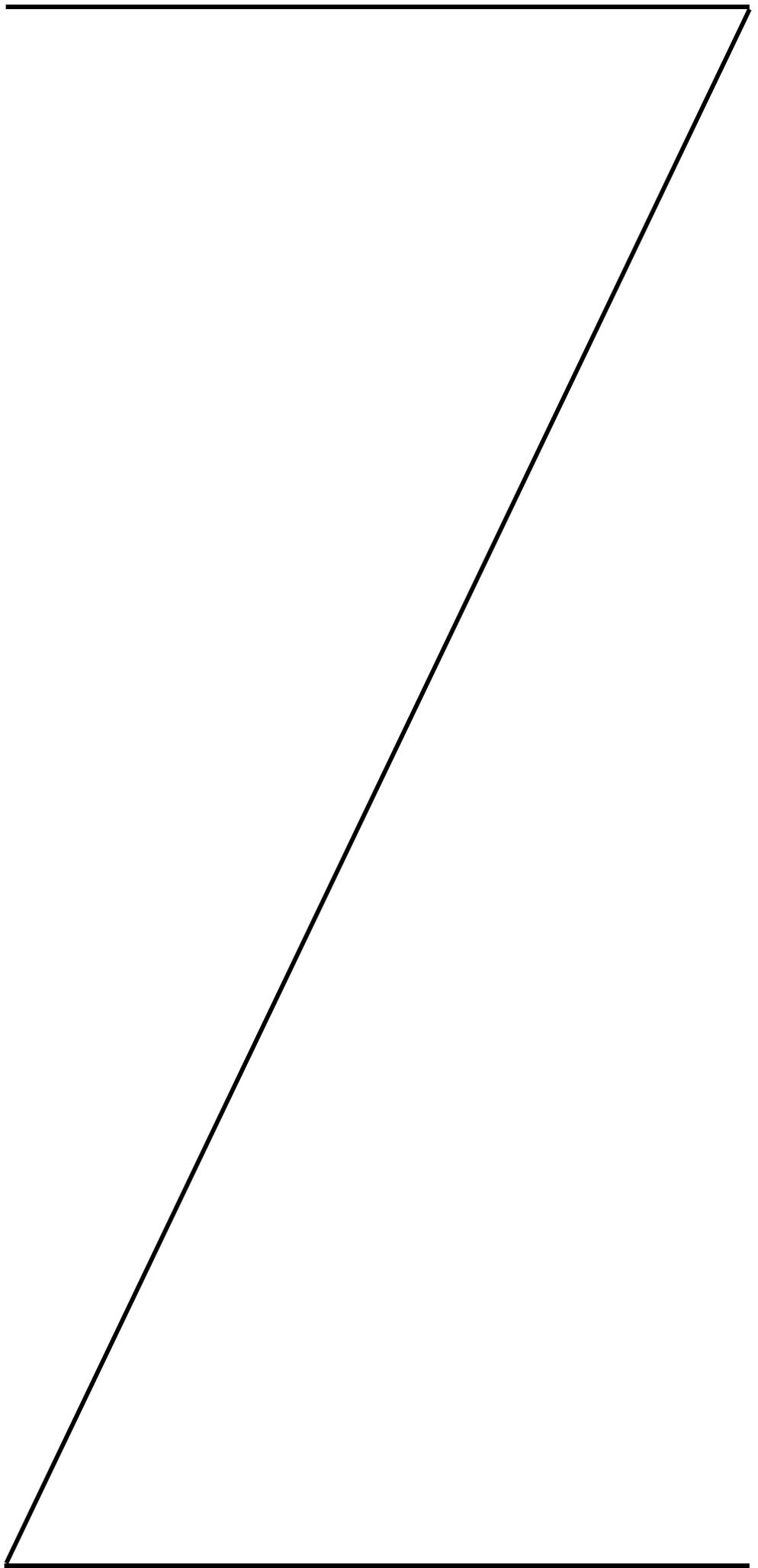


Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.



12943